



Assemblée générale

Distr. générale
1er décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Point 121 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2004-2005**

Services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité

Prévisions révisées concernant les chapitres 2 et 29D du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1373 (2001) relative à la lutte contre le terrorisme, par laquelle il a créé le Comité contre le terrorisme. Le mandat du Comité contre le terrorisme est depuis renouvelé par le Conseil de sécurité tous les six mois. La date du prochain réexamen du mandat du Comité par le Conseil a été fixée au 4 avril 2004.

Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les services nécessaires au Comité ont été financés au moyen des ressources allouées à l'ensemble des services de conférence et des services d'appui au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) et 29D (Bureau des services centraux d'appui), après le redéploiement temporaire au niveau interne de fonds provenant d'autres activités programmées. Aux termes des résolutions 56/288 et 57/292 de l'Assemblée générale, il a été rendu compte à l'Assemblée des besoins effectifs du Comité dans les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003.

* Le présent rapport fait suite à la décision prise par le Conseil de sécurité à sa 4845e séance, le 16 octobre 2003, de prolonger le mandat du Comité contre le terrorisme.



Étant donné le caractère exceptionnel des activités confiées par le Conseil de sécurité au Comité contre le terrorisme, les ressources nécessaires à ce dernier n'ont pas été incluses dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. À ce stade, des ressources sont demandées pour financer les services de conférence et les services communs d'appui nécessaires au Comité pendant l'année 2004 seulement, comme on l'avait fait pour les demandes présentées pour les première et deuxième années de l'exercice biennal 2002-2003.

Le montant total des dépenses liées aux services de conférence et autres services d'appui à fournir au Comité contre le terrorisme en 2004 est estimé à 4 843 750 dollars, dont 650 700 dollars seraient couverts, tandis que le solde de 4 193 000 dollars nécessiterait l'ouverture d'un crédit supplémentaire. Comme pour l'exercice biennal 2002-2003, il est proposé de traiter ces demandes conformément aux modalités définies au paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213, c'est-à-dire sans les imputer sur le fonds de réserve.

I. Généralités et services fournis au Comité contre le terrorisme

1. Le Comité contre le terrorisme a été créé par le Conseil de sécurité en 2001 aux termes de la résolution 1373 (2001) concernant les mesures à prendre pour lutter contre le terrorisme, adoptée le 28 septembre 2001. Depuis, le Conseil de sécurité renouvelle le mandat du Comité et approuve son programme de travail tous les six mois. La dernière prorogation du mandat du Comité a été décidée à la 4845^e séance du Conseil de sécurité, le 16 octobre 2003, lors de laquelle le Conseil a confirmé la prorogation des dispositions actuellement applicables au Bureau du Comité pour une nouvelle période de six mois et invité le Comité à poursuivre les travaux exposés dans son programme de travail pour le neuvième trimestre. Le Conseil a également exprimé son intention de revoir la structure et les activités du Comité au plus tard le 4 avril 2004 (voir S/PRST/2003/17).

2. Depuis sa création, et conformément à son programme de travail, le Comité a tenu des réunions pour lesquelles des services de conférence et d'autres services d'appui ont été fournis par le Secrétariat. D'octobre à décembre 2001, de janvier à décembre 2002 et de janvier à octobre 2003, le Comité a tenu 18, 100 et 80 séances, respectivement, pour lesquelles le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau des services centraux d'appui lui ont fourni les services dont bénéficient les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment l'établissement de comptes rendus analytiques de certains de ses travaux. Le Comité tiendra 16 autres séances durant les deux derniers mois de l'année 2003.

3. Faute de ressources spécifiquement inscrites au budget pour l'exercice biennal 2002-2003, le financement des services de conférence et d'appui nécessaires au Comité a été assuré en avançant des fonds prélevés sur les crédits globaux approuvés par l'Assemblée générale au titre des chapitres 2 (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) et 29D (Bureau des services centraux d'appui). Aux termes des résolutions 56/288 et 57/292, en date des 27 juin et 20 décembre 2002, respectivement, il a été rendu compte à l'Assemblée générale

des ressources effectivement requises pour le Comité dans les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003.

4. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les ressources nécessaires au financement de l'appui fonctionnel au Comité ont été inscrites dans le projet de budget-programme au titre du chapitre 3 (Affaires politiques). En ce qui concerne les services de conférence et les services communs d'appui aux activités du Comité, bien que les activités liées aux réunions du Comité figurent dans le calendrier provisoire des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2004, les dispositions financières correspondantes n'ont pas été incluses dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 au titre des chapitres 2 (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) et 29D (Bureau des services centraux d'appui), en raison du caractère exceptionnel des activités confiées au Comité par le Conseil de sécurité (voir A/58/6 (Sect. 2), par. 2.38).

II. Augmentation du volume de travail correspondant aux services fournis au Comité contre le terrorisme et prévisions de dépenses connexes

5. En se fondant sur les statistiques de l'exercice biennal 2002-2003 et compte tenu du programme de travail dont le Conseil de sécurité était saisi à sa 4845^e séance, le volume des activités du Comité contre le terrorisme devrait rester à peu près le même durant l'exercice biennal 2004-2005. Il est difficile de prévoir la façon dont travaillera le Comité, aussi semble-t-il pertinent, au stade actuel, de demander des ressources pour financer les activités du Comité en 2004 seulement. Les ressources prévues pour 2005 seront présentées à l'Assemblée générale dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.

6. Sur la base des hypothèses susmentionnées, on estime que le Comité tiendra en 2004 jusqu'à 96 séances avec services d'interprétation, dont 39 séances exigeront l'établissement de comptes rendus analytiques. En se fondant sur les normes actuelles relatives à la charge de travail et compte tenu du projet de programme de réunions pour 2004, on estime que le service des séances prévues du Comité supposera le financement de 4 postes d'interprète et de 0,5 poste d'assistant aux services de conférence à titre temporaire mais à temps complet pour l'année 2004. En se fondant sur l'expérience acquise au cours de l'exercice biennal 2002-2003, on estime que les dépenses liées au service des séances, y compris les services d'interprétation (soit 650 700 dollars), pourront être financées au moyen des ressources déjà inscrites au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du chapitre 2.

7. En ce qui concerne la traduction et la reproduction de la documentation du Comité, le volume de la demande de traduction est estimé à 2 470 pages. En s'appuyant sur les statistiques de l'exercice biennal 2002-2003, on estime que cela représente un volume de travail additionnel pour lequel aucun crédit n'a été ouvert au titre du chapitre 2 du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, et qui ne pourra pas être traité tant que la demande relative aux autres documents ne sera pas satisfaite. De la même manière, les dépenses liées à l'établissement des comptes rendus analytiques représenteraient elles aussi un crédit additionnel.

8. La traduction de ces 2 470 pages et l'établissement des comptes rendus analytiques supposerait d'engager davantage de personnel pour une période de courte durée. Compte tenu des normes en vigueur, les renforts nécessaires représenteraient l'équivalent de 18 postes de traducteur/réviseur à temps complet. Compte tenu du rapport entre le nombre de traducteurs et le nombre d'opérateurs de traitement de texte au Siège, 13 postes supplémentaires d'opérateur recruté à titre temporaire seraient également nécessaires. Le montant total des crédits additionnels nécessaires pour assurer les services de traduction et d'établissement de comptes rendus en 2004 est donc estimé à 3 958 900 dollars. On en trouvera la ventilation à l'annexe I du présent rapport.

9. Les dépenses afférentes aux services que le Bureau des services centraux d'appui doit lui aussi fournir pour les réunions du Comité comprennent, outre le coût des services des préposés aux cabines de commande, des frais généraux de fonctionnement, en particulier des frais de nettoyage, et le coût des services collectifs de distribution. Sur la base des coûts standard, elles sont estimées à 125 600 dollars pour l'année 2004. Étant donné le montant des ressources que l'Assemblée générale a approuvées pour le Bureau des services centraux d'appui dans le projet de budget-programme de 2004-2005, et d'après les statistiques de l'exercice biennal 2002-2003, il n'est pas possible de financer ces dépenses additionnelles au moyen des ressources prévues dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui).

10. Il faudrait également fournir des services communs d'appui aux traducteurs et aux opérateurs de traitement de texte qui seraient engagés à titre temporaire. Sur la base des coûts standard applicables en l'espèce, il faudrait inscrire un crédit additionnel de 108 500 dollars au titre du chapitre 29D pour couvrir les frais généraux de fonctionnement supplémentaires en 2004, notamment les frais d'entretien des ordinateurs et autres matériels et les achats de fournitures de bureautique. Le tableau figurant à l'annexe II du présent rapport indique la ventilation des besoins additionnels du Bureau des services centraux d'appui (234 100 dollars).

11. Pour récapituler, le montant total des dépenses additionnelles afférentes aux services de conférence et aux services d'appui à fournir au Comité contre le terrorisme en 2004 s'élèverait à 4 843 700 dollars, dont 650 700 dollars seraient couverts; il serait toutefois nécessaire d'ouvrir un crédit pour financer le solde de 4 193 000 dollars, à raison de 3 958 900 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) et de 234 100 dollars au titre du chapitre 29D (Services centraux d'appui).

III. Conclusions et recommandations

12. Aucun crédit n'a été inscrit dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 pour financer les services de conférence et les services communs d'appui nécessaires au Comité contre le terrorisme. Pour fournir au Comité les services de séance et de documentation dont il aura besoin en 2004, un crédit supplémentaire de 4 193 000 dollars est demandé, en sus des ressources inscrites dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, qui se répartit comme suit :

(dollars É.-U.)

Chapitre 2	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence.	3 958 900
Chapitre 29D	Services centraux d'appui	234 100
Total		4 193 100

13. **Les activités correspondant aux services fournis au Comité contre le terrorisme ayant un caractère exceptionnel, il convient de les financer conformément aux modalités définies au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1986.**

14. **Si le Comité poursuit ses activités au-delà de 2004, le Secrétaire général devra présenter des propositions complémentaires à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.**

Annexe I

**Estimation des dépenses additionnelles
découlant de la prestation de services de conférence
au Comité contre le terrorisme en 2004**

	<i>Volume de travail</i>	<i>Dépenses prévues (estimations) (en dollars É.-U.)</i>
I. Services de séances	96 séances	
Interprétation	1 176 jours	634 600
Services de préposés à la salle de conférence	67,2 jours	8 100
Commis à la documentation	67 jours	8 000
Total partiel		650 700
II. Documentation d'avant session	2 470 pages/610 documents	
Traduction/révision	4 683 jours	2 706 000
Dactylographie	3 547 jours	477 800
Reproduction	14 820 pages	172 700
Distribution	2 402 180 documents	162 900
Total partiel		3 519 400
III. Comptes rendus analytiques	39 séances	
Rédaction des comptes rendus	164 jours	79 300
Traduction	410 jours	198 200
Révision	137 jours	88 900
Dactylographie	287 jours	38 700
Reproduction	2 106 pages	24 300
Distribution	149 175 documents	10 100
Total partiel		439 500
Total général		4 609 600

Annexe II

Estimation du coût des services communs d'appui que le Bureau des services centraux d'appui fournira au Comité en 2004

I. Frais généraux de fonctionnement relatifs aux renforts nécessaires (18 traducteurs/réviseurs et 13 opérateurs de traitement de texte)

	<i>Dépenses prévues (estimations) (en dollars É.-U.)</i>
Coût annuel standard par poste	3 500
Coût total (personnel engagé pour une période de courte durée) (31 postes)	108 500

II. Services communs d'appui requis pour les séances du Comité contre le terrorisme en 2004

	<i>Dépenses prévues (estimations) (en dollars É.-U.)</i>
a) Coût standard des services communs pour une séance de trois heures (cabine de commande, nettoyage, services collectifs de distribution)	1 308
Montant total du coût des services communs pour 96 séances	125 600
Total I et II	234 100